

Le calendrier

1 Phase préliminaire : le diagnostic prospectif ; à savoir analyser le territoire (atouts et faiblesses), son fonctionnement et l'appréhender comme un système complexe. A partir des travaux disponibles (charte de Pays, études économiques, paysages...), cette phase questionne le territoire : prévisions démographiques et économiques, environnement et espaces naturels, besoins en matière d'habitat, de mobilité, d'équipements, de services ... L'ensemble des éléments produits sont alimentés et partagés entre élus, partenaires et acteurs locaux.



2 Elaboration : à partir des enjeux, les élus et les acteurs du SCoT élaborent le **PADD** (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Ce PADD est au cœur du SCoT. C'est lui qui porte les choix formulés pour le territoire. Ensuite, le PADD est décliné en orientations au sein du **DOG** (Document d'Orientations Générales). C'est ce dernier qui précise les préconisations et prescriptions (autrement dit les lignes d'actions) du SCoT.

3 Approbation : une fois l'élaboration menée à terme, le Pays **arrête** le projet de SCoT. Celui-ci est soumis à consultation des acteurs et à enquête publique pour présenter le document et recueillir les avis de tout un chacun. Au final, le document est **approuvé** avant d'être mis en application.

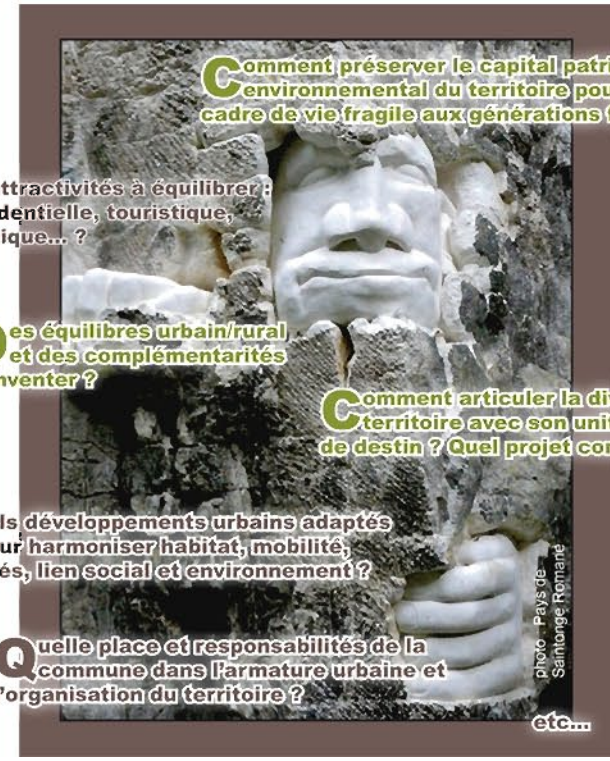
Mise en oeuvre du SCoT. Le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane assure la conduite et le suivi du déploiement du projet de territoire porté via le SCoT. Celui-ci s'appliquera aux démarches d'urbanisme et d'aménagement : PLU, Plan de Déplacement Urbain, Programme Local de l'Habitat, Document d'Aménagement Commercial...

Enfin, le SCoT c'est poser des questions...

... et construire ensemble (élus, acteurs économiques, partenaires sociaux, associations, institutions locales - publiques et parapubliques, usagers, habitants, etc.) les réponses à mettre en oeuvre. On constate que la pression foncière, la recherche d'un cadre de vie, le tout automobile... ont poussé les habitants à s'installer dans des espaces périurbains entraînant des déséquilibres entre lieux d'emplois, d'habitat, de services, de loisirs... mal reliés entre eux.

Aujourd'hui, les lois issues du Grenelle de l'Environnement renforcent la vocation du SCoT de dessiner un territoire durable.

Si le SCoT est une boîte à outils, un projet, une démarche et une procédure de planification, c'est avant tout une opportunité. C'est un rendez vous, un moment de partage, d'échanges et de construction pour prendre de la hauteur et façonner des réponses durables aux dynamiques et aux enjeux de la Saintonge Romane :



Comment préserver le capital patrimonial et environnemental du territoire pour léguer ce cadre de vie fragile aux générations futures ?

Des attractivités à équilibrer : résidentielle, touristique, économique... ?

Des équilibres urbain/rural et des complémentarités à inventer ?

Comment articuler la diversité du territoire avec son unité de vie et de destin ? Quel projet commun ?

Quels développements urbains adaptés pour harmoniser habitat, mobilité, activités, lien social et environnement ?

Quelle place et responsabilités de la commune dans l'armature urbaine et l'organisation du territoire ?

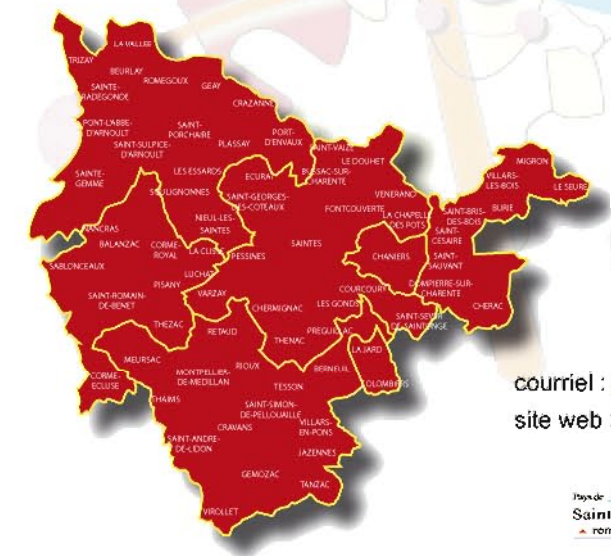
photo : Pays de Saintonge Romane

Le Pays de Saintonge Romane : établissement public

Devenu Syndicat Mixte en 2002, le Pays de Saintonge Romane a renforcé son statut d'Établissement Public pour conduire l'élaboration du SCoT. Le Pays c'est :
 - 70 communes autour de Saintes, regroupées en cinq Communautés de Communes plus la commune de Chaniers,
 - un comité syndical où siègent 79 élus titulaires (et autant de suppléants),
 - un bureau présidé par Xavier de Roux (maire de Chaniers),
 - et 90 000 habitants en 2009 pour une superficie de 1032 km², soit un 1/7^{ème} de la population du département pour 1/7^{ème} de sa superficie.

Espace d'animation et de réflexion, le Pays associe à cette démarche l'ensemble des partenaires locaux et institutionnels. Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut citer les services de l'Etat, les organismes consulaires (CCI, CMA, CA), le Conseil de Développement, le Conseil Régional, le Conseil Général, les acteurs économiques (clubs d'entreprises) et sociaux (CAF, MSA, pôle emploi...), etc.

Vous souhaitez plus d'informations ou devenir acteur de l'élaboration du SCoT :
 - retrouvez nous sur le site www.payssaintongeromane.fr
 - ou contactez directement les services du Pays au **05.46.97.22.96**.



Syndicat Mixte
du Pays de Saintonge Romane
ÉTABLISSEMENT PUBLIC
62 cours National
17115 Saintes
tél. : 05.46.96.22.97
fax : 05.46.97.68.17
courriel : contact@payssaintongeromane.fr
site web : www.payssaintongeromane.fr



- BASSINS SEUDRE ET ARNOULT
- CANTON DE GÉMOZAC ET DE LA SAINTONGE VITICOLE
- CHARENTE ARNOULT COEUR DE SAINTONGE
- PAYS BURBAUD
- PAYS SANTON
- Belanzac
- Bernault
- Bourbailly
- Buire
- Bussac-sur-Charente
- Chaniers
- La Chapelle-des-Pots
- Chadrac
- Charmignac
- La Classe
- Colombiers
- Corme-Ecluse
- Come-Royal
- Courcourou
- Cravens
- Chazannes
- Dampierre-sur-Charente
- Le Douhet
- Ecurat
- Les Essards
- Fontcouverte
- Geay
- Gémozac
- Les Gonds
- La Jard
- Jazayennes
- Luchat
- Meunac
- Mignon
- Montpauillier-de-Médillan
- Narcrais
- Naut-des-Saintes
- Povannes
- Pisany
- Puysséry
- Puy-L'Abbat-d'Arnaud
- Port-d'Envaux
- Préguillac
- Rélaud
- Rioux
- Romagneux
- Sablonceaux
- Le Seurre
- Saint-André-de-Lidon
- Saint-Bris-des-Bois
- Saint-Césaire
- Sainte-Gemme
- Saint-Georges-des-Coteaux
- Saint-Porchaire
- Sainte-Radegonde
- Saint-Sauvant
- Saint-Saver-de-Saintonge
- Saint-Simon-de-Pellouaille
- Saint-Sulpice-d'Arnaud
- Saint-Vaize
- Soulignonnais
- Tanzac
- Tesson
- Thalmis
- Thénac
- Thézac
- Trizay
- La Vallée
- Varzay
- Vénérand
- Villars-les-Bois
- Vireuil